



## FICHE MÉTIER GAN ASSURANCES

En tant que plombier, votre entreprise est exposée à des risques spécifiques.

### Avec l'offre **GAN CONSTRUCTION,**

Gan Assurances prend en charge la couverture des responsabilités de votre entreprise, la protection juridique de votre activité ainsi que l'indemnisation de votre outil de travail.

## DÉFINITION DE VOTRE MÉTIER DANS VOTRE CONTRAT GAN CONSTRUCTION

# Plombier

### ► Plomberie - Installations sanitaires

Réalisation d'installations ou de pose :

- de production, distribution, évacuation d'eau chaude et froide sanitaires,
- des appareils sanitaires,
- de réseaux de distribution de fluides ou de gaz,
- de réseaux de distribution de chauffage par eau y compris les radiateurs,
- de gouttières, descentes eaux pluviales et solins.

Ne sont pas comprises :

- la réalisation d'installation d'appareils de production de chauffage,
- la réalisation d'installations de géothermie,
- la pose de capteurs solaires thermiques intégrés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique, raccordement électrique du matériel,
- réalisation de gouttières, descentes eaux pluviales et solins.

Cette activité comprend la réalisation des travaux de second œuvre nécessaires à l'aménagement de salles de bains.

### Zoom sur la sous-traitance

Si un client vous demande d'intégrer dans votre marché des travaux mineurs qui n'entrent pas dans vos métiers, vous pouvez les sous-traiter : vous restez couvert par l'offre Gan Construction pour les travaux réalisés par ces sous-traitants. Vous pouvez ainsi répondre avec souplesse aux exigences de vos clients.



## Je complète mon métier par un sur-métier\*

Équipement-sécurité-prévention

Vous réalisez une ou plusieurs des installations suivantes :

- ▶ Éléments d'équipement ayant une fonction professionnelle.
- ▶ Gestion Technique du Bâtiment (GTB) : ensemble des technologies de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications utilisées dans les bâtiments. La GTB vise à assurer des fonctions de sécurité (comme les alarmes), de confort (comme la gestion de la température), de gestion d'énergie (comme la programmation du chauffage) et de communication (comme les commandes à distance). Il s'agit donc d'automatiser des tâches en les programmant ou les coordonnant entre elles.

Pour plus d'informations sur les packs proposés pour votre activité, contactez votre Agent général.

Solaire thermique-géothermie

Vous participez au développement durable et prenez des marchés portant sur la réalisation d'installations de :

- ▶ Chauffe-eau solaire et/ou de réseaux de chauffage solaire thermique,
- ▶ Géothermie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : sondage, forage et terrassement ; platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements ; tranchées, trous de passage, saignées et raccords ; calorifugeage, isolation thermique et acoustique ; raccordement électrique du matériel ; chape de protection de l'installation de chauffage ; installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C).

Cette activité ne comprend pas les installations réalisées par des techniques utilisant l'énergie aérothermique.

\* Sous réserve de fournir les qualifications relatives au pack ou au sur-métier.

## ▶ J'informe mon Agent Général :

- ▶ Si j'effectue de l'entretien et de la maintenance.
- ▶ Si j'effectue de la plomberie de grande ampleur (ex : hôpital).

# LES GARANTIES de votre contrat Gan Construction

## ► Bénéficiez de plusieurs garanties liées à différents moments-clés

### OUVERTURE DU CHANTIER

Garantie de Dommages à vos travaux et à vos biens sur le chantier

- Effondrement ou menace d'effondrement.
- Dommages matériels suite à :
  - ▶ incendie, explosion, chute de la foudre,
  - ▶ action du vent,
  - ▶ dégâts des eaux,
  - ▶ actes de terrorisme ou attentats,
  - ▶ catastrophes naturelles.

*Vous réalisez des travaux importants de plomberie dans un hôtel de grand standing réhabilité. Avant la fin du chantier, en pleine nuit, un incendie provoque des dégâts importants sur une partie de votre ouvrage réalisé.*

Garantie Responsabilité civile exploitation et en cours de travaux

- Y compris les dommages :
  - ▶ aux existants et avoisinants,
  - ▶ aux biens confiés,
  - ▶ à l'environnement.

*Lors de la mise en eau de l'installation de plomberie que vous avez réalisée, une canalisation encastrée dans la dalle d'un logement est percée en cours de travaux. Un dégât des eaux survient dans la boutique située en-dessous, et provoque des dommages aux embellissements et aux marchandises professionnelles.*

### RÉCEPTION DU CHANTIER

Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement

Quelques mois après sa pose, dysfonctionnement d'un chauffe-eau que vous avez installé.

### 2 ANS APRÈS RÉCEPTION

Garantie Responsabilité décennale obligatoire pour les ouvrages soumis ainsi que leurs éléments d'équipements indissociables

Garantie Responsabilité décennale non obligatoire pour les ouvrages non soumis. Y compris les dommages immatériels consécutifs.

*Vous n'enfouissez pas assez les canalisations d'une maison. En raison d'un hiver rigoureux celles-ci sont fortement dégradées et provoquent une infiltration dans les sols. Il faut casser la chape pour réparer les canalisations.*

Garantie de Dommages matériels à la construction de nature non décennale après réception (pour les dommages, même esthétiques, réparés par votre entreprise pendant dix ans).

Vous remplacez un chauffe-eau dans une maison. Trois ans après, le brûleur tombe en panne et rend le chauffe-eau hors service. Vous intervenez en réparation.

Garantie Responsabilité civile Après Travaux ou Après Livraison des produits

Dégât des eaux suite à la rupture d'une tuyauterie mal installée.

\* Enoption

## ► Votre contrat au fil des jours

- Vous pouvez régler votre cotisation annuellement, mais aussi par semestre, par trimestre ou par mois.
- Votre Agent général, proche de chez vous, connaît votre univers professionnel et vous assiste au quotidien pour bâtir une solution d'assurance qui tient compte des particularités de votre métier.

— Votre Agent Général —



### Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances  
Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z  
Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél. : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr  
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul  
92024 Nanterre – e-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)  
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR)  
4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

